

Valorisation des acquis pour l'admission, la dispense et la sanction

Dispense = "dispense partielle" - Sanction = "dispense totale"

Les dossiers pédagogiques des unités d'enseignement (UE) peuvent être consultés sur www.cpeons.be.

Obligations des étudiants

1. S'inscrire au secrétariat dans l'UE " Orientation - guidance"
2. Prendre contact avec Monsieur Paul FASSIAUX, personne-ressource en matière de suivi administratif
3. Prendre contact avec les chargés de cours concernés pour le suivi pédagogique
4. Compléter et signer **le formulaire de demande de valorisation des acquis (admission, dispense, sanction), rédiger obligatoirement le volet « MOTIVATION »**, joindre les annexes et transmettre l'ensemble des documents à Paul FASSIAUX **avant le 22 octobre 2019, et pour les UE débutant en septembre ou en octobre, AVANT la date du début de l'UE.**

INFORMATIONS IMPORTANTES : RECAPITULATIF

Admission	- Inscription au "Test d'admission" (secrétariat)
Dispense d'une partie des cours (certaines activités d'apprentissage) d'une unité d'enseignement Prise en considération obligatoire du niveau des études	- les copies des titres, des attestations, des bulletins "Haute Ecole", les fiches ECTS, les programmes, etc... prouvant <u>la maîtrise de certains acquis d'apprentissage liés à certains cours</u> - des documents probants prouvant une expérience professionnelle ou personnelle et attestant <u>la maîtrise de certains acquis d'apprentissage liés à certains cours</u> >>> <u>Test de dispense à présenter si documents peu probants</u> <u>UE "Tous stages confondus"</u> : dispense possible de l'activité de stage si l'expérience professionnelle <u>en cours</u> de l'étudiant travailleur <u>correspond au contenu du programme de l'UE.</u> <u>Attention : PAS de dispense d'évaluation (rapport de stage,...)</u>
Sanction (dispense totale) de l'unité d'enseignement - Valable même pour les UE "Stages" Prise en considération obligatoire du niveau des études	- les copies des titres, des attestations, des bulletins "Haute Ecole", les fiches ECTS, les programmes, etc...prouvant la maîtrise <u>de tous les acquis d'apprentissage</u> de l'unité d'enseignement >>> <u>TEST ET/OU RAPPORT DE STAGE SI DOCUMENTS NON PROBANTS</u> - des documents probants prouvant une expérience professionnelle ou personnelle >>> <u>Dans ce cas : TEST ET/OU RAPPORT DE STAGE OBLIGATOIRE</u>

Pour tout complément d'informations : consulter le **"Vadémécum : Valorisation des acquis"**